

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 06-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 1^{er} juin 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, au 62, rue St-Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Raymond Ménard, conseiller.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absences motivées :

Mme Paulette Lalande, Maire	
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

06-116-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

**06-117-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
TENUE LE 4 MAI 2015 (#05-2015)**

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le procès-verbal de la session tenue le 4 mai 2015 (#05-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

06-118-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500282
À #201500392)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE les comptes payés par les chèques #201500282 à #201500392 pour montant de 254 420,89\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

- ✓ MTQ - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Subvention de 41 557\$
- ✓ Jeannette et Denis Cardinal/Déneigement
- ✓ Mini-Scribe mai 2015
- ✓ Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h07
5 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE JUIN 2015

06-119-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#10-15 À PAI#11-15)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#10-15 à Pai#11-15 couvrant la période du 26 avril au 23 mai 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à 24 985,75\$.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
JUIN 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau et analyses
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

06-120-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE
DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau	76,64\$
Anick Tourangeau	42,89\$

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

06-121-15 ÉTALEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT #387-09

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE la Municipalité de Plaisance accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2015 au montant de **114 200 \$** effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 387-09. Ce billet est émis au prix de **98,064\$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 300 \$	1.80000 %	8 juin 2016
10 500 \$	1.90000 %	8 juin 2017
10 700 \$	2.0000 %	8 juin 2018
11 000 \$	2.1000 %	8 juin 2019
71 700 \$	2.2500 %	8 juin 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

06-121-15 ÉTALEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT #387-09
(suite)

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

06-122-15 ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS
SOUMISSIONNAIRE/FINANCEMENT RÈGLEMENT
D'EMPRUNT #387-09

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Plaisance souhaite emprunter par billet un montant total de 114 200 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
387-09	114 200 \$

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 114 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 387-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 8 juin 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016 10 300\$
2017 10 500\$
2018 10 700\$
2019 11 000\$
2020 11 300\$ (à payer en 2020)
2020 60 400\$ (à renouveler)

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**06-122-15 ADJUDICATION DE CONTRAT AU PLUS BAS
SOUSSIONNAIRE/FINANCEMENT RÈGLEMENT
D'EMPRUNT #387-09 (suite)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Plaisance émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 juin 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 387-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**05-123-15 EMBAUCHE D'UN AIDE PAYSAGISTE - VOIRIE DE
PLAISANCE ÉTÉ 2015**

CONSIDÉRANT l'aide financière et les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil retienne les services de :

Danick Séguin

QUE l'horaire sera établi par l'inspecteur en voirie pour un total de 36 heures/semaine;

QUE le taux horaire sera de xx \$/heure pour une durée de 8 semaines;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transactions nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**06-124-15 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION/FOURNITURE
D'UN TRACTEUR ET SES ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offre dans SEAO et dans le journal local;

COMTÉ DE PAPINEAU

**06-124-15 ADJUDICATION DE LA SOUMISSION/FOURNITURE
D'UN TRACTEUR ET SES ACCESSOIRES (suite)**

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du
14 mai 2015;

ÉQUIPEMENTS DE FERME PAPINEAU

Prix : 110 250,37\$
T.P.S. : 5 512,52\$
T.V.Q. : 10 997,47\$
TOTAL : 126 760,36\$

CARRIÈRE ET POIRIER EQUIPMENT LTD.

Prix : 102 880,00\$
T.P.S. : 5 144,00\$
T.V.Q. : 10 262,28\$
TOTAL : 118 286,28\$

CONSIDÉRANT que la soumission de Équipements de
ferme Papineau est la seule qui est
conforme;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur
général et du contremaître en voirie;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le préambule soit partie intégrante de la
présente résolution;

QUE ce conseil retienne l'offre d'Équipements de
ferme Papineau pour la fourniture d'un tracteur
et de ses accessoires tel que décrit dans le
devis administratif et technique, le tout pour
un montant de **126 760,36\$** taxes comprises.

NOTE : **M. Raymond Ménard, conseiller,**
demande si l'adoption de cette
résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

06-125-15 FINANCEMENT EN CRÉDIT-BAIL/TRACTEUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en appel
d'offre pour l'achat d'un tracteur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité à retenu la
soumission de Les Équipements de Ferme
Papineau Ltée au coût de 110 250,37\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a décidé de
financer cet achat par le biais d'un
crédit-bail sur 5 ans avec valeur
résiduelle de 1\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois
propositions de crédit-bail soient:

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**06-125-15 FINANCEMENT EN CRÉDIT-BAIL/TRACTEUR
(suite)**

- Serval groupe financier crédit-bail au taux de 7.00%
- Spar crédit-bail au taux de 5.85%
- Services Financiers REXCAP/Banque Royale du Canada au taux de 3.29%

CONSIDÉRANT que Rexcap, en tant que courtier/agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 22 mai 2015, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel aux taux ci-dessus, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

**EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

QUE la présente résolution confirme que le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis et le Maire, M. Raymond Lalande ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de **110 250,37\$**, plus taxes, prévue avec la Banque Royale du Canada dont copies des documents contractuels seront disponibles lors de la signature des documents pertinents.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

06-126-15 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise l'inscription de M. Daniel Séguin, M. Nil Béland, et M. Christian Pilon, conseillers à s'inscrire au congrès de la FQM;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

06-127-15 RADIATION D'UN COMPTE JUGÉ IRRÉCOUVRABLE

CONSIDÉRANT que suite à la lecture d'un rapport transmis par le Directeur général concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers lors de la réunion du conseil d'avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'un compte avait été omis sur cette liste;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil accepte la radiation dudit compte, pour un montant total de 315,34\$.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

06-128-15 NOMINATION D'UN OFFICIER EN CHARGE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX #363-06

CONSIDÉRANT le règlement sur les animaux #363-06 adopté le 5 septembre 2006;

CONSIDÉRANT qu'un officier responsable de l'application du présent règlement doit être nommé;

CONSIDÉRANT que la résolution #02-052-07 avait déjà été adoptée en février 2007 en nommant M. Raoul Parisien à titre d'officier;

CONSIDÉRANT que M. Parisien n'est plus à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le contremaître aux travaux publics, soit nommé officier responsable de l'application du règlement #363-06 concernant les animaux.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-129-15 MÉTHODOLOGIE DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC
POUR LES PROPRIÉTÉS AFFECTÉES PAR LE
PROLONGEMENT DU RÉSEAU SUR LA 148

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Couillard construction souhaite conserver le réseau existant comme alimentation temporaire durant et après les travaux de mise en service, afin de permettre le raccordement graduel des résidences au nouveau réseau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prendre en charge la surveillance des raccordements et des débranchements des l'ancien réseau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra voir à la désaffectation de l'ancien réseau une fois que tous les nouveaux branchements seront effectués;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte que l'on procède tel que décrit ci-haut.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

06-130-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12
MAI 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 12 mai 2015 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations audit procès-verbal des résolutions #15-05-24 à 15-05-27;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #15-05-24 à #15-05-27;

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

D) LOISIRS ET CULTURE

06-131-15 ÉVÉNEMENT « AQUAHACKING 2015 » - SOMMET DE
LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS PRÉVU LES 29 ET
30 MAI 2015

CONSIDÉRANT que l'événement « AquaHacking 2015 - Sommet de la rivière des Outaouais » réunira tous ceux qui se sentent concernés par ce bassin versant pour discuter des défis, élaborer des stratégies et s'engager à agir pour l'avenir de la rivière des Outaouais en convenant d'un agenda commun;

CONSIDÉRANT qu'une présentation sur cet événement a été réalisée auprès des membres du Conseil des maires lors de la séance tenue le 26 novembre 2014;

CONSIDÉRANT que lors dudit événement prévu les 29 et 30 mai prochains, une déclaration intitulée « Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais » sera signée par les partenaires de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT le contenu de ladite déclaration est déposé dans le cadre de la présente séance pour considération;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil adhère à la déclaration intitulée «Déclaration de Gatineau sur une approche intégrée de la gestion durable de l'eau dans le bassin de la rivière des Outaouais» qui sera conclue lors de l'événement « AquaHacking 2015 - Sommet de la rivière des Outaouais » prévu les 29 et 30 mai 2015;

QUE le Préfet de la MRC de Papineau soit et est autorisé à signer la déclaration et tous les documents donnant effet à la présente résolution;

QUE les vingt-quatre (24) municipalités locales du territoire sont invitées à adhérer à ladite déclaration et à autoriser la signature de cette dernière par voix de résolution qui sera acheminée à la MRC de Papineau;

QUE Le secrétaire-trésorier et directeur général soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente décision. **Adoptée.**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

06-132-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PATRIMOINE ET
CHUTES DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières suivantes de Patrimoine et chutes de Plaisance en date du 26 mai 2015;

300\$ projet d'exposition Visages du cinéma; (poste budgétaire : 02 130 00 991)

1000\$ réalisation d'un projet de site Web; (poste budgétaire : 02 110 00 310)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte de verser lesdites sommes à Patrimoine et chutes de Plaisance.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

06-133-15 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL 2014/REDDITION DE COMPTES

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports a versé une compensation de **24 315\$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Nil Béland**

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

06-133-15 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL 2014/REDDITION DE COMPTES
(suite)

QUE la Municipalité de Plaisance informe le Ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

06-134-15 SERVITUDE CHEMIN DOLLARD-DES ORMEAUX/
MOTONEIGES

CONSIDÉRANT que le parc de Plaisance a été créé il y a plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le gouvernement nous a toujours soutenu dans la recherche de solutions pour maintenir les motoneiges dans la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT que ce maintien est primordial pour la survie de la municipalité à cause de l'apport économique que cela nous prodigue;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE les membres du conseil municipal demande au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parc de nous accorder une servitude du 15 novembre au 15 avril sur le chemin asphalté Dollard-Des Ormeaux afin de permettre à la surfaceuse de pouvoir nettoyer afin que les motoneigistes puissent se rendre aux services qui sont disponibles dans la municipalité;

QUE de plus, nous tenons à rappeler au ministre que nous continuons à trouver ensemble d'autres solutions qui régleront nos problèmes à long terme.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

F) POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

NOUVEAUX ITEMS

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h07

5 personnes sont présentes.

06-135-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H40

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Raymond Ménard, conseiller,
demande si l'adoption de cette
résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalande
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier